



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

QUESTIONNAIRE D'INSPECTION

Organisation du circuit du médicament et des soins et services pharmaceutiques
en établissement de santé

NOM DU CHEF DE DÉPARTEMENT NO PRATIQUE
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
ADRESSE

NO DOSSIER

Date limite pour la remise du document : Inscire la date

Direction des services professionnels
Inspecteur(s) :



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Table des matières

▪ Présentation du chef de département de pharmacie.....	3
▪ Liste des installations de l'établissement.....	4
▪ Informations concernant les installations et les effectifs.....	6
▪ Questionnaire d'inspection pour l'ensemble du département de pharmacie	9
▪ Préparation de produits stériles non dangereux.....	17
▪ Soins en courte durée pour l'ensemble du CISSS / CIUSSS / Établissement....	19
▪ Soins en longue durée pour l'ensemble du CISSS / CIUSSS / Établissement...	29
▪ Clinique externe d'oncologie pour l'ensemble du CISSS/CIUSSS/Établissement	40
▪ Préparation de produits stériles dangereux.....	45
▪ Clinique externe/ambulatoire (excluant l'oncologie) pour l'ensemble du CISSS/CIUSSS/Établissement.....	48

Présentation du chef de département de pharmacie

- Baccalauréat / Pharm D : Indiquez l'université et l'année de graduation
- Deuxième cycle : Indiquez dans l'ordre le/les diplôme(s) obtenu(s) (ou en voie d'obtention), l'année de graduation (ou prévue) ainsi que l'endroit de vos études
- Depuis quand exercez-vous (assignation clinique et/ou administrative) au sein d'une installation de ce CISSS/CIUSSS?
- Depuis quand effectuez-vous des activités de gestion en établissement de santé ? Préciser lesquelles.
- Depuis quand êtes-vous le chef du département de pharmacie au sein de ce CISSS / CIUSSS ?
- Qui est votre supérieur immédiat au sein du CISSS / CIUSSS? Inscrire son nom et sa fonction
- Quelles sont vos autres expériences de travail (lieu d'exercice et fonction)?

* Joindre votre organigramme schématisé/résumé de la structure de gestion du département de pharmacie du CISSS/CIUSSS à votre courriel d'envoi de votre questionnaire d'inspection complété.

Liste des installations de l'établissement

Énumérez toutes les installations (ex : hôpitaux, CHSLD, centre de réadaptation, centre de détention, etc.) de votre CISSS/CIUSSS/établissement pour lesquelles des soins pharmaceutiques sont prodigués et les installations où des médicaments sont entreposés/administrés aux patients.

Nom de l'installation (acronyme)	Mission (CH, CHSLD, Réadaptation, etc.)	Soins pharmaceutiques	Préparation des médicaments (patients / communs)			Préparation de produits stériles			
		Cocher si des soins pharmaceutiques sont prodigués à des patients de l'installation	Effectuée sur place	Impartition / Centralisation ¹	Si impartition / centralisation, préciser l'établissement préparant les médicaments (inscrire l'acronyme, inscrire le nom si à l'extérieur de l'établissement)	PSND		PSD	
						Locaux: Année de construction / dernières rénovations	% estimé de préparations effectuées par le département de pharmacie	Locaux: Année de construction / dernières rénovations	% estimé de préparations (prémédication) effectuées par le département de pharmacie
A.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
B.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
C.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
D.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
E.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
F.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
G.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
H.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
I.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
J.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
K.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
L.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/

Nom de l'installation (acronyme)	Mission (CH, CHSLD, Réadaptation, etc.)	Soins pharmaceutiques	Préparation des médicaments (patients / communs)			Préparation de produits stériles			
		Cocher si des soins pharmaceutiques sont prodigués à des patients de l'installation	Effectuée sur place	Impartition / Centralisation ¹	Si impartition / centralisation, préciser l'établissement préparant les médicaments (inscrire l'acronyme, inscrire le nom si à l'extérieur de l'établissement)	PSND		PSD	
						Locaux : Année de construction / dernières rénovations	% estimé de préparations effectuées par le département de pharmacie	Locaux : Année de construction / dernières rénovations	% estimé de préparations (par médication) effectuées par le département de pharmacie
M.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
N.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
O.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
P.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
Q.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
R.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
S.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
T.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
U.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
V.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
W.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
X.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
Y.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/
Z.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		/	/	/	/

¹ Impartition/centralisation : Préparation de médicament confiée à une autre installation.

Informations concernant les installations et les effectifs

Répondre pour chaque installation.

Inscrire les installations dans le même ordre que le tableau précédent.

Installations (inscrire l'acronyme)	Nombre de lits		Heures d'ouverture de la pharmacie	Effectifs en nombre absolu et en ETC	
	Courte durée	Longue durée		ATP	Pharmacien
A.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
B.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
C.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
D.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
E.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
F.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
G.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /

Installations (inscrire l'acronyme)	Nombre de lits		Heures d'ouverture de la pharmacie	Effectifs en nombre absolu et en ETC	
	Courte durée	Longue durée		ATP	Pharmacien
H.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
I.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
J.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
K.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
L.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
M.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
N.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
O.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
P.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
Q.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /

Installations (inscrire l'acronyme)	Nombre de lits		Heures d'ouverture de la pharmacie	Effectifs en nombre absolu et en ETC	
	Courte durée	Longue durée		ATP	Pharmacien
R.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
S.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
T.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
U.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
V.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
W.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
X.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
Y.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /
Z.			Semaine : h à h Fin de semaine: h à h		ph ETC / Nombre de postes : /

Questionnaire d'inspection pour l'ensemble du département de pharmacie

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT				
Organisation du département de pharmacie et gestion des ressources	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
1. Il existe un plan de développement des soins et services pharmaceutiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2. Un plan d'effectifs est élaboré afin que le personnel professionnel et technique soit en nombre suffisant pour assurer la qualité et la sécurité des services offerts et répondre aux besoins des patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3. Une offre de soins précise les activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse auprès des différentes clientèles. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4. L'offre de soins est diffusée auprès des dirigeants et des professionnels de l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5. Des programmes de formation sont disponibles afin que le personnel technique soit qualifié en fonction des tâches à effectuer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Organisation du département de pharmacie et gestion des ressources	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
6. Un programme d'évaluation annuelle du personnel technique est appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7. Des programmes de formation sont disponibles afin que le personnel professionnel soit qualifié en fonction des tâches à effectuer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8. Un programme d'évaluation annuelle du personnel professionnel est appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9. Tous les pharmaciens, peu importe leur poste de travail, ont accès :				
a) Au DSQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Au logiciel de résultat d'analyse de laboratoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) À un logiciel d'aide à la décision interfacé avec le logiciel de la pharmacie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) À la raison d'admission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
e) Aux dossiers médicaux archivés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
f) Au dossier médical informatisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Organisation du département de pharmacie et gestion des ressources	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
10. Le logiciel répond aux besoins du département de pharmacie en permettant : a) De consigner des notes au dossier informatique (module clinique).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) De consigner et d'imprimer le BCM d'admission, de transfert et de départ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) De planifier et d'assigner des suivis (calendrier de suivis).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Politiques et procédures	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
11. Description des tâches du personnel professionnel et technique pour chaque assignation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12. Organisation de la chaîne de travail du circuit du médicament.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13. Collecte de renseignements généraux (allergie, poids, taille, grossesse, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14. Bilan comparatif des médicaments (BCM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15. Continuité des soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16. Règlement interne du département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17. Gestion des stupéfiants, drogues contrôlées, substances ciblées, alcool.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18. Gestion du cannabis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19. Priorisation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20. Gestion des médicaments à risque.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21. Gestion des médicaments dangereux (incluant la destruction).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22. Gestion des rappels par les compagnies / Santé Canada.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Politiques et procédures	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
23. Gestion des médicaments en rupture d'inventaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24. Gestion des échantillons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
25. Gestion des médicaments pour études cliniques / Programme d'accès spécial (PAS).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
26. Gestion des médicaments lors de congé temporaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
27. Gestion des médicaments hors formulaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
28. Gestion des retours (médicaments retournés).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
29. Gestion des médicaments périmés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
30. Destruction des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
31. Gestion de la médication d'urgence (coffret d'urgence et de réanimation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
32. Accès aux médicaments en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie (armoire de nuit; cabinets décentralisés).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Politiques et procédures	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
33.Utilisation de la médication personnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
34.Programme d'auto-administration des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
35.Délégation de la vérification contenant-contenu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
36.Préparations magistrales non stériles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
37.Utilisation et entretien des installations / technologies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
38.Procédure en cas de panne / défectuosité des technologies (ex : panne d'électricité, bris d'appareil de robotisation, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
39.Maintien de la chaîne de froid.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
40. Le département de pharmacie est impliqué dans les mécanismes de contrôle pour prévenir, détecter, signaler et analyser les accidents/incidents relatifs aux médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
41. Les médicaments à risque (par ex : niveau d'alerte élevée) sont identifiés (à la pharmacie, sur l'étiquette des médicaments, sur la FADM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
42. Des mesures sont en place pour sécuriser la gestion des médicaments à risque. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
43. Des activités d'évaluation de l'acte pharmaceutique sont réalisées au sein du département.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
44. La liste des médicaments au commun est établie afin de limiter les risques et répondre aux besoins des patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
45. Des modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances, notamment en ce qui concerne les critères de validité des ordonnances, y compris les ordonnances verbales, ont été élaborées et approuvées par le CMDP de l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CISSS/CIUSSS/ÉTABLISSEMENT

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
46. Un BCM est réalisé lors des points de transition du patient soit lors de:				
a) Admission du patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Transfert entre unités de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Transfert entre établissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Congé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
47. Les échantillons sont sous le contrôle du département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Préparation de produits stériles non dangereux

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PRÉPARATIONS DE PRODUITS STÉRILES NON DANGEREUX				
Installations et équipement	OUI	NON	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
48. Les locaux servant à la préparation de produits stériles non dangereux (salle blanche et sas) sont conformes à la norme 2014.01. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
49. Le système de ventilation des locaux servant à la préparation de produits stériles non dangereux est conforme aux recommandations (filtres HEPA terminaux, grilles de retour d'air au bas des murs, etc.). S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
50. L'entretien général des installations (inspection visuelle des locaux et équipements, réparations, entretien préventif, etc.) est effectué conformément aux recommandations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
51. Un plan de déploiement visant à maximiser la proportion des médicaments injectables préparés par la pharmacie est en place et intégré au plan de développement et au plan d'effectifs du département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Contrôle environnemental				
52. La certification des locaux et des équipements (compte de particules viables, non viables) et fonctionnement des équipements (EPS, filtres HEPA, etc.) est conforme aux recommandations. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
53. Les systèmes de contrôle des paramètres fonctionnels (débitmètres, EPS, réfrigérateur, congélateur) sont reliés à un système de notification. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PRÉPARATIONS DE PRODUITS STÉRILES NON DANGEREUX

Installations et équipement	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
54. Les registres sont vérifiés et contrôlés régulièrement (gradients de pression, température et humidité des locaux, température des réfrigérateurs et congélateurs, entretien ménager des locaux et des équipements).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Politiques et procédures				
55. Les politiques et procédures requises par la norme 2014.01 existent, sont adaptées aux milieux et appliquées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évaluation du personnel				
56. L'évaluation du personnel (technique et professionnel) impliqué dans le service de préparation de produits stériles non dangereux est effectuée annuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Soins en courte durée pour l'ensemble du CISSS / CIUSSS / Établissement

SOINS EN COURTE DURÉE				
Circuit du médicament en soins de courte durée	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
57. Toutes les ordonnances individuelles et collectives concernant la thérapie médicamenteuse sont intégrées au profil du patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
58. Les heures d'ouverture du département de pharmacie sont établies en fonction des besoins des patients et de la mission de l'installation. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
59. En dehors des heures d'ouverture du département de pharmacie, un système de garde est implanté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
60. Les ordonnances sont validées par un pharmacien avant la première administration durant les heures d'ouverture de la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
61. Les médicaments disponibles dans les cabinets décentralisés ne sont accessibles qu'après validation de l'ordonnance par un pharmacien durant les heures d'ouverture de la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
62. Les ordonnances rédigées en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie sont validées par un pharmacien le plus rapidement possible afin de gérer le risque. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Circuit du médicament en soins de courte durée	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
63. Les ordonnances des patients à l'urgence sont validées par un pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
64. Les médicaments sont servis en sachet unidose.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
65. Les doses préparées par le département de pharmacie sont prêtes à administrer sans autre modification par le personnel infirmier (ex : méthadone, vancomycine per os). Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
66. La quantité servie de médicament en formats multidoses (ex : solutions orales, médicaments PRN) est restreinte et adaptée à la fréquence des réapprovisionnements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
67. Le système de livraison des médicaments assure le transport sécuritaire et dans des délais adaptés à l'urgence de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
68. Lors des congés temporaires, la médication est préparée par le département de pharmacie. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
69. Lors de programme d'auto-administration des médicaments par le patient, la médication est préparée par le département de pharmacie. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
70. L'environnement de travail est propice à la concentration (calme, minimum de bruit).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
71. Des mesures sont en place pour limiter les interruptions et permettre au pharmacien à la validation des ordonnances de se concentrer sur ses tâches d'analyse et d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
72. Des mesures sont en place pour rendre systématique la collecte, la mise à jour et la consignation des renseignements généraux :				
a) Poids	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Allergies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Grossesse et allaitement pour les patientes en âge de procréer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
e) Antécédents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
73. Toutes les notes des pharmaciens sont accessibles lors de la validation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
74. Des mesures sont en place pour permettre au pharmacien à la validation des ordonnances d'avoir accès à l'intention thérapeutique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
75. Des critères de priorisation sont établis pour cibler de façon standard les patients pour lesquels le pharmacien à la validation des ordonnances doit recueillir les mesures cliniques et les données spécifiques aux problèmes de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
76. Une procédure standard de validation des ordonnances est en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
77. La saisie des ordonnances et leur validation sont réalisées par une personne différente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
78. L'étiquette et les autres documents liés à l'ordonnance s'impriment uniquement après la validation de l'ordonnance par le pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
79. Les notes rédigées par les pharmaciens à la validation des ordonnances sont consignées au dossier informatique de la pharmacie et au dossier médical.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
80. Des mesures sont en place pour permettre le suivi des interventions réalisées par le pharmacien à la validation des ordonnances ou tout autre suivi initié par ce pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
81. La chaîne de travail à la validation des ordonnances est efficiente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
82. Les ordonnances qui requièrent un traitement urgent sont identifiées et traitées de façon prioritaire à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
83. Les délais entre la prescription de l'ordonnance et le service du médicament sont sécuritaires selon l'urgence de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
84. Les pharmaciens ont accès en tout temps au logiciel de la pharmacie, incluant sur les unités de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
85. Les activités du pharmacien sont standardisées au sein d'une même assignation. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
86. Des critères sont établis pour prioriser les patients pour lesquels la surveillance de la thérapie médicamenteuse en fonction des conditions aiguës affectant le patient durant son hospitalisation doit être réalisée. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
87. En l'absence de pharmacien clinique sur l'unité de soins, des mesures sont en place afin que cette surveillance soit réalisée :				
a) Par un pharmacien désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) À partir de la validation des ordonnances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Sans objet puisque des pharmaciens sont présents sur toutes les unités de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
88. Les activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse réalisées par les pharmaciens à la validation des ordonnances ou à l'unité de soins sont consignées au dossier informatique de la pharmacie et au dossier médical.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
89. Des mesures sont en place pour permettre la continuité des soins avec le pharmacien communautaire au congé des patients. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
90. L'accès à la pharmacie est limité au personnel autorisé seulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
91. L'accès aux médicaments de la pharmacie de dépannage ou aux cabinets décentralisés est limité au personnel autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
92. L'accès aux médicaments sur les unités de soins est limité au personnel autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
93. Pour les stupéfiants, les drogues contrôlées et les substances ciblées, des mesures sont en place pour permettre une analyse des écarts d'inventaire à tous les lieux d'entreposage (ex : à la pharmacie et aux unités de soins).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
94. Sur les unités de soins, seuls les médicaments de la liste préétablie se retrouvent dans les communs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
95. Un contrôle des médicaments disponibles dans les communs est effectué régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
96. Un processus de gestion des médicaments périmés au commun des unités de soins est en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
97.Des mesures sont mises en place afin que les médicaments dangereux et matières dangereuses soient utilisés de façon à assurer la sécurité du personnel, des patients et des aidants (accès limité, compte-pilules différents, identification, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
98.Les stupéfiants haute concentration (per os, timbre, injectable) sont identifiés et séparés des stupéfiants réguliers au département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
99.Les stupéfiants haute concentration (per os, timbre, injectable) sont identifiés et servis seulement au nom des patients sur les unités de soins (non servis au commun).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN COURTE DURÉE

Délégation des tâches	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
100. Collecte de renseignements (BCM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
101. Priorisation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
102. Saisie initiale des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
103. Préparation et emballage des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
104. Filtration des appels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
105. Commandes, inventaire, réserve, chariot d'urgence, communs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
106. Vérification contenant-contenu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
107. Orientation du personnel technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
108. Autres (préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Soins en longue durée pour l'ensemble du CISSS / CIUSSS / Établissement

SOINS EN LONGUE DURÉE				
Circuit du médicament en soins de longue durée	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
109. Toutes les ordonnances individuelles et collectives concernant la thérapie médicamenteuse sont intégrées au profil du patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
110. Les heures d'ouverture du département de pharmacie sont établies en fonction des besoins des patients et de la mission de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
111. En dehors des heures d'ouverture du département de pharmacie, un système de garde est implanté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
112. Les ordonnances sont validées par un pharmacien avant la première administration durant les heures d'ouverture de la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
113. Les médicaments disponibles dans les cabinets décentralisés ne sont accessibles qu'après la validation de l'ordonnance par un pharmacien durant les heures d'ouverture de la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
114. Les médicaments disponibles dans la pharmacie de dépannage ne sont pas utilisés durant les heures d'ouverture de la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Circuit du médicament en soins de longue durée	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
115. Les ordonnances rédigées en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie sont validées par un pharmacien le plus rapidement possible, dans un délai maximal de 24 h.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
116. Les doses préparées par le département de pharmacie sont prêtes à administrer sans autre modification par le personnel infirmier (méthadone, vancomycine per os, médication parentérale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
117. La quantité servie de médicament en formats multidoses (ex : solutions orales, médicaments PRN) est restreinte et adaptée à la fréquence des réapprovisionnements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
118. Le système de livraison des médicaments assure le transport sécuritaire et dans des délais adaptés à l'urgence de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Circuit du médicament en soins de longue durée	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
119. Lors des congés temporaires, la médication est préparée par le département de pharmacie. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
120. Lors de programme d'auto-administration des médicaments par le patient, la médication est préparée par le département de pharmacie. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
121. L'environnement de travail est propice à la concentration (calme, minimum de bruit).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
122. Des mesures sont en place pour limiter les interruptions et permettre au pharmacien à la validation des ordonnances de se concentrer sur ses tâches d'analyse et d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
123. Des mesures sont en place pour rendre systématique la collecte, la mise à jour et la consignation des renseignements généraux :				
a) Poids	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Allergies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Grossesse et allaitement pour les patientes en âge de procréer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
e) Antécédents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
124. Toutes les notes des pharmaciens sont accessibles lors de la validation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
125. Des mesures sont en place pour permettre au pharmacien à la validation des ordonnances d'avoir accès à l'intention thérapeutique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
126. Des critères de priorisation sont établis pour cibler de façon standard les patients pour lesquels le pharmacien à la validation des ordonnances doit recueillir les mesures cliniques et les données spécifiques aux problèmes de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
127. Une procédure standard de validation des ordonnances est en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
128. La saisie des ordonnances et leur validation sont réalisées par une personne différente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
129. L'étiquette et les autres documents liés à l'ordonnance s'impriment uniquement après la validation de l'ordonnance par le pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
130. Des mesures sont en place pour permettre le suivi des interventions réalisées par le pharmacien à la validation des ordonnances ou tout autre suivi initié par ce pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
131. La chaîne de travail à la validation des ordonnances est efficiente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
132. Les ordonnances qui requièrent un traitement urgent sont identifiées et traitées de façon prioritaire à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
133. Les délais entre la prescription de l'ordonnance et le service du médicament sont sécuritaires selon l'urgence de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
134. Les pharmaciens ont accès en tout temps au logiciel de la pharmacie, incluant sur les unités de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
135. Les activités du pharmacien sont standardisées au sein d'une même assignation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
136. Les activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse réalisées par les pharmaciens sont consignées au dossier informatique de la pharmacie et au dossier médical.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
137. Des mesures sont en place pour permettre la continuité des soins lors du transfert des patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
138. Une révision de la thérapie médicamenteuse est réalisée				
a) Lors de l'admission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Périodiquement, minimalement 1 fois par année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Lors de problématique aiguë, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
139. Des critères sont établis pour prioriser les patients pour lesquels la surveillance de la thérapie médicamenteuse en fonction des problématiques aiguës affectant le patient doit être réalisée. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
140. En l'absence de pharmacien clinique sur l'unité de soins, des mesures sont en place afin que cette surveillance soit réalisée :				
a) Par un pharmacien désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) À partir de la validation des ordonnances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Sans objet puisque des pharmaciens sont présents sur toutes les unités de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
141. L'accès à la pharmacie est limité au personnel autorisé seulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
142. L'accès aux médicaments de la pharmacie de dépannage ou au cabinet décentralisé est limité au personnel autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
143. L'accès aux médicaments sur les unités de soins est limité au personnel autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
144. Pour les stupéfiants, les drogues contrôlées et les substances ciblées, des mesures sont en place pour permettre une analyse des écarts d'inventaire à tous les lieux d'entreposage (ex : à la pharmacie et aux unités de soins).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
145. Sur les unités de soins, seuls les médicaments de la liste préétablie se retrouvent dans les communs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
146. Un contrôle des médicaments disponibles dans les communs est effectué régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
147. Un processus de gestion des médicaments périmés au commun des unités de soins est en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
148. Des mesures sont mises en place afin que les médicaments dangereux et matières dangereuses soient utilisés de façon à assurer la sécurité du personnel, des patients et des aidants (accès limité, compte-pilules différents, identification, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
149. Les stupéfiants haute concentration (per os, timbre, injectable) sont identifiés et séparés des stupéfiants réguliers au département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
150. Les stupéfiants haute concentration (per os, timbre, injectable) sont identifiés et servis seulement au nom des patients sur les unités de soins (non servis au commun).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SOINS EN LONGUE DURÉE

Délégation des tâches	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
151. Collecte de renseignements (BCM)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
152. Priorisation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
153. Saisie initiale des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
154. Préparation et emballage de médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
155. Filtration des appels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
156. Commandes, inventaire réserve, chariot d'urgence, communs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
157. Vérification contenant contenu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
158. Orientation du personnel technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
159. Autres (préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Clinique externe d'oncologie pour l'ensemble du CISSS/CIUSSS/Établissement

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE				
Circuit du médicament en oncologie	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
160. Les ordonnances sont validées par un pharmacien avant la première administration (chimiothérapie et prémédication).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
161. Des mesures sont en place pour sécuriser le circuit du médicament :				
a) Ordonnances de chimiothérapie rédigées avec des gabarits standardisés et validés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Double validation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Double vérification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Autres (préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
162. Des mesures sont mises en place afin que les médicaments dangereux et matières dangereuses soient utilisés de façon à assurer la sécurité du personnel, des patients et des aidants (entreposage sécuritaire, accès limité, compte- pilules différents identification, procédure en cas de déversement, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
163. L'environnement de travail est propice à la concentration (calme, minimum de bruit).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
164. Des mesures sont en place pour limiter les interruptions et permettre au pharmacien à la validation des ordonnances de se concentrer sur ses tâches d'analyse et d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
165. Des mesures sont en place pour rendre systématique la collecte, la mise à jour et la consignation des renseignements généraux :				
a) Poids	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Allergies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Grossesse et allaitement pour les patientes en âge de procréer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
e) Antécédents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
166. Des mesures sont en place pour permettre au pharmacien à la validation des ordonnances d'avoir accès à l'intention thérapeutique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
167. Toutes les notes des pharmaciens sont accessibles lors de la validation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
168. Le pharmacien procède systématiquement à la détection et à la prise en charge des interactions médicamenteuses en utilisant un logiciel d'aide à la décision et en incluant dans son analyse l'ensemble de la thérapie médicamenteuse des patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE

Validation des ordonnances	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
169. L'histoire pharmacothérapeutique du patient est réalisée et mise à jour régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
170. Une procédure standard de validation des ordonnances est en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
171. La saisie des ordonnances et leur validation sont réalisées par une personne différente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
172. L'étiquette et les autres documents liés à l'ordonnance s'impriment uniquement après la validation de l'ordonnance par le pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
173. Le pharmacien est impliqué dans la vérification de l'impact de la thérapie médicamenteuse antinéoplasique du patient dont le suivi de l'adhésion, de l'efficacité et des effets indésirables. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
174. Les activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse réalisées par les pharmaciens sont consignées au dossier informatique de la pharmacie et au dossier médical.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
175. Le pharmacien conseille les patients sur la thérapie médicamenteuse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
176. Un mécanisme standardisé et systématique est en place pour assurer la continuité des soins avec les autres pharmaciens impliqués auprès du patient :				
a) En lien avec les thérapies par voie parentérale. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) En lien avec les thérapies par voie orale. Précisez votre réponse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE

Contrôle et gestion sécuritaire des médicaments	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
177. L'accès à la pharmacie est limité au personnel autorisé seulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
178. L'accès aux médicaments de la clinique externe d'oncologie est limité au personnel autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
179. Les médicaments, incluant la prémédication, administrés à la clinique externe d'oncologie, sont servis par le département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Préparation de produits stériles dangereux

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PRÉPARATIONS DE PRODUITS STÉRILES DANGEREUX				
Installations et équipement	OUI	NON	COMMENTAIRES CHEF DE DÉPARTEMENT	Commentaires inspecteur
180. Les locaux servant à la préparation de produits stériles dangereux sont conformes à la norme 2014.02. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.				
a) Salle blanche et sas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Zone de déballage et d'entreposage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Local servant à la préparation du BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
181. Le système de ventilation des locaux servant à la préparation de produits stériles dangereux est conforme aux recommandations (filtres HEPA terminaux, grilles de retour d'air au bas des murs, évacuation de l'air 100 % à l'extérieur, etc.). S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
182. L'entretien général des installations (inspection visuelle des locaux et des équipements, réparations, entretien préventif, etc.) est effectué conformément aux recommandations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PRÉPARATIONS DE PRODUITS STÉRILES DANGEREUX

Installations et équipement	Oui	non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
<p>183. Un plan de déploiement visant à maximiser la proportion des médicaments injectables préparés par la pharmacie, pour la prémédication, est en place et intégré au plan de développement et au plan d'effectifs du département de pharmacie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<p>184. La certification des locaux et des équipements (compte de particules viables, non viables) et fonctionnement des équipements (ESB, filtres HEPA, etc.) est conforme aux recommandations. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<p>185. Les systèmes de contrôle des paramètres fonctionnels (débitmètres, ESB, réfrigérateur, congélateur) sont reliés à un système de notification. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<p>186. Les registres sont vérifiés et contrôlés régulièrement (gradients de pression, température et humidité des locaux, température des réfrigérateurs et congélateurs, entretien ménager des locaux et des équipements).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PRÉPARATIONS DE PRODUITS STÉRILES DANGEREUX

Politiques et procédures	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
187. Les politiques et procédures requises par la norme 2014.02 existent, sont adaptées aux milieux et appliquées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évaluation du personnel				
188. L'évaluation du personnel (technique et professionnel) impliqué dans le service de préparation de produits stériles dangereux est effectuée annuellement. S'il y a lieu, préciser les éléments non conformes ainsi que les milieux concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gestion de la contamination				
189. La décontamination des produits finis (prêts à l'administration) lors de la sortie de l'ESB est effectuée conformément aux recommandations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
190. La gestion des déchets cytotoxiques est conforme aux recommandations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Clinique externe/ambulatoire (excluant l'oncologie) pour l'ensemble du CISSS/CIUSSS/Établissement

CLINIQUE EXTERNE / AMBULATOIRE OÙ UN PHARMACIEN EST IMPLIQUÉ (EXCLUANT L'ONCOLOGIE)

Surveillance de la thérapie médicamenteuse	Oui	Non	Commentaires chef de département	Commentaires inspecteur
191. L'offre de soins définit la répartition des activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse avec les autres pharmaciens impliqués auprès du patient (pharmacien communautaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
192. Un mécanisme standardisé et systématique est en place pour assurer la continuité des soins avec les autres pharmaciens impliqués auprès du patient (pharmacien communautaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		